

LE FIC EN QUELQUES MOTS

**« Il existe des fonds et des énergies pour soutenir les projets
et les initiatives des habitants ! »**

➤ **Que signifie FIC ?** Fonds d'Initiatives Citoyennes

➤ **A l'origine de cette initiative**

Soucieuse de développer une démarche de proximité et de soutien aux initiatives locales, la Ville de Toul a contractualisé un Fonds d'Initiatives Locales en partenariat avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle.

➤ **Sa définition**

C'est un outil de développement de démocratie participative.

C'est aussi un dispositif favorisant l'éclosion de nouveaux projets de proximité permettant :

- de créer un lien social en incitant chacun à participer à la vie de son quartier, à le dynamiser et à aller à la rencontre des autres,
- de créer une dynamique interculturelle et intergénérationnelle.

Il est préconisé dans le cadre d'actions ponctuelles et doit être porté par des habitants organisés ou non en association.

➤ **Le soutien du Pôle Participation des Habitants et de l'association Mosaïque**

La Ville de Toul, par le biais du Pôle Participation des Habitants et de l'Association Mosaïque accompagne et soutient activement les porteurs de projets tout au long de la mise en place de leur action par un appui humain, logistique et financier.

➤ **Où nous trouver ?**

Pour tout renseignement concernant le FIC et retirer un dossier, adressez-vous au :

**Pôle Participation des Habitants de la Ville de Toul
ou à l'Association Mosaïque**

Espace André Malraux - Place Henri Miller
03 83 64 58 07 ou par E-mail : centre.socioculturel@mairie-toul.fr
association.mosaique@orange.fr

COMMENT DEPOSER UN DOSSIER FIC ?

LES DIFFERENTES ETAPES DU DISPOSITIF

Vous êtes porteur d'un projet issu d'une initiative personnelle, collective, ou en lien avec les associations locales. Pour vous apporter à la fois une aide humaine, logistique et financière dans la mise en œuvre de votre projet, la Ville de Toul, dont le souhait est d'encourager une action de proximité auprès des habitants, a mis en place un Fonds d'Initiatives Citoyennes en partenariat avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Aussi, pour déposer un dossier et bénéficier de ce dispositif, différentes étapes sont incontournables, à savoir :

ETAPE 1 : LA PREPARATION DE VOTRE DOSSIER

Vous devez retirer un dossier complet auprès du Pôle Participation des Habitants ou de l'association Mosaïque. Dans un premier temps, il conviendra de rédiger et compléter les deux fiches suivantes

- La fiche projet
- La fiche budget prévisionnel – **annexe 1**

ETAPE 2 : LE DEPOT DE VOTRE DOSSIER

Votre dossier est à remettre au Pôle Participation des Habitants ou à l'Association Mosaïque (Espace Malraux – Place Henri Miller à Toul) qui validera sa recevabilité.

ETAPE 3 : EXAMEN DE VOTRE DOSSIER

Vous serez ensuite convié à présenter votre dossier devant un jury composé d'élus de la Ville de Toul, de membres du Conseil Général de Meurthe et Moselle, du Pôle Participation des Habitants, de l'association Mosaïque, de représentants d'associations toulaises ou d'anciens porteurs de projets.

ETAPE 4 : AVIS RENDU PAR LE JURY

Après concertation, le jury rend une décision immédiate qui consiste à donner un avis positif ou négatif et vous indique le montant de la subvention accordée ainsi que l'aide logistique éventuelle dont vous pouvez bénéficier.

ETAPE 5 : MISE EN PLACE ET DEROULEMENT DE VOTRE PROJET

Le Pôle Participation des Habitants sera là pour vous aider et vous accompagner tout au long de vos démarches jusqu'à l'aboutissement de votre projet.

L'association Mosaïque se chargera de vous rembourser les dépenses occasionnées dans le cadre de votre projet jusqu'à concurrence du montant attribué et sur présentation des factures acquittées ou à régler.

ETAPE 6 : BILAN DE VOTRE PROJET

Après le déroulement de votre action, dans un délai d'un mois suivant la fin de votre action, il convient **IMPERATIVEMENT** de nous rendre un bilan détaillé de votre projet faisant apparaître :

- Vos constats sur l'action passée, vos remarques et suggestions pour l'avenir
- Un bilan financier complet recensant les dépenses occasionnées.

Dresser un bilan de votre projet est une étape incontournable et essentielle au suivi de votre action. Nous vous remercions d'en tenir compte

